



Réf. Farde e-Assemblées : 2408757

N° OJ : 45

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : PDR.- Projet Poudrière.- Cession d'une partie de parcelle "enclavée" liée à l'Institut De Mot Couvreur (petite partie de la parcelle qui constitue l'accès Tour à plomb), située rue de l'Abattoir 22.

Le Conseil communal,

Considérant que la ville est propriétaire de la parcelle 256 2N9 sise au 22 rue de l'Abattoir qui constitue l'accès du Centre Tour à Plombs;

Considérant qu'une toute petite partie de cette parcelle 256 2N9 est physiquement « enclavée » dans la parcelle voisine sise au 20 rue de l'Abattoir (256 2L9) appartenant à des tiers (voir plan annexé);

Considérant que la Ville n'a aucun usage ou de projet pour cette partie « enclavée » et l'a d'ailleurs dernièrement murée lors des derniers travaux du Centre Tour à Plombs de sorte que cette petite « enclave » n'est plus visible ni accessible pour la Ville;

Considérant que cette « enclave » gêne le propriétaire de la parcelle 256 2L9 dans un projet urbanistique et que celui-ci en demande la cession;

Considérant qu'au regard de la configuration et de la localisation de cette petite « enclave », seul le propriétaire voisin pourrait en jouir utilement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article 1 : Approuver le principe de la cession de cette partie de parcelle 256 2N9 telle que figurée sur le plan annexé.

Article 2 : Mandater la Régie Foncière pour procéder à la division de la parcelle et négocier la cession au voisin de la petite partie « enclavée » dans la parcelle 256 2L9.

Annexes :

[Plan projet Poudrière \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

